



2018

SCNC

SKILLS CANADA
NATIONAL COMPETITION

OCMT

OLYMPIADES CANADIENNES
DES MÉTIERS ET
DES TECHNOLOGIES


SkillsCompétences
Canada
Edmonton2018

DESCRIPTION DE CONCOURS / CONTEST DESCRIPTION

AMÉNAGEMENT PAYSAGER LANDSCAPE GARDENING

NIVEAUX POSTSECONDAIRE /
POST - SECONDARY



Table des matières

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES.....	3
2. INTRODUCTION.....	3
3. DESCRIPTION DU CONCOURS	4
4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	5
5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6. ÉVALUATION.....	7
7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS	8
8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL.....	9

1. L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. La prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles à améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles à votre domaine sont indiquées dans les sections 2.3 ou 3.2 de la Description de concours. Les trois principales compétences essentielles de votre domaine de compétition sont indiquées dans votre projet et dans tous les autres documents liés au projet.

2. INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<http://skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/construction/jardinier-paysagiste/>

2.2 But de l'épreuve

Évaluer les compétences des futurs horticulteurs et horticultrices en matière de conception, de construction et d'aménagement à l'aide de matériaux inertes et des végétaux.

2.3 Durée du concours

12 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

Les compétences techniques suivantes seront évaluées : interpréter, puis réaliser des plans de construction⁸; implanter avec précision les mesures, les dimensions et les élévations sur le site¹. Les concurrents et les concurrentes peuvent aussi tailler, façonner et installer des matériaux naturels ou manufacturés, tels que des pierres, des pavés de béton ainsi que des matériaux de bois pour construire des murs, des clôtures, des treillis, des patios, des passages piétonniers et des marches. D'autres compétences seront évaluées : couper, épandre et niveler des agrégats et des substrats, planter des arbres, des arbustes, des fleurs annuelles et des vivaces ou du gazon en plaque, et divers autres éléments.⁷

Compétences essentielles : ¹Calcul, ⁷capacité de raisonnement (résolution de problèmes, pensée critique), ⁸utilisation de documents.

3. DESCRIPTION DU CONCOURS

Une seule équipe, composée de deux concurrents ou concurrentes, représentera chaque province ou territoire. Chaque équipe devra réaliser la disposition et l'aménagement du projet décrit dans les plans fournis. L'épreuve comportera la préparation et l'installation de divers matériaux, tels que des pierres naturelles, du béton préfabriqué, du bois, des substrats, du paillis, des végétaux et d'autres éléments d'aménagement de paysage.

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

DOCUMENT	DATE D'AFFICHAGE SUR LE SITE WEB
Projet d'épreuve	Janvier 2018

3.2 Éléments qui pourraient être inclus dans le projet de construction :

- Pavés
- Végétaux à planter
- Murets, murs de soutènement
- Constructions en bois
- Élément d'ornement (avec eau et/ou éclairage)
- Gazon
- Les activités de plantation et de disposition de pavés sont des éléments obligatoires. Les végétaux à planter devront occuper au moins 40 % de la surface totale de l'aire à créer. Les six éléments de la liste précédente seront inclus dans le projet d'épreuve.

4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada.

- Description de l'aire de travail
 - Chaque équipe disposera d'une aire de travail et d'une aire d'entreposage.
 - L'aire de construction aura un repère de nivellement clairement établi à partir duquel seront faites toutes les mesures verticales. L'aire de construction de chaque équipe aura été préalablement remblayée et compactée avec des matériaux granulaires et/ou du substrat, jusqu'à concurrence, dans la mesure du possible, des 100 derniers millimètres du niveau final exigé.
 - Chaque équipe disposera d'un accès équitable à son aire de travail.
- Scie à maçonnerie Portasaw, avec table – Husqvarna, modèle MS 360
- Lames pour couteau Exacto
- Niveau laser rotatif horizontal électronique à nivellement automatique 18 v
- Détecteur laser numérique, avec pince
- Pile de rechange 18 v pour laser
- Tige d'inclinaison
- Scie coulissante de 10 po à onglets mixtes, avec table
- Lame de précision de 10 po 80T
- Scie circulaire de 7,25 po (20 v), avec lame
- Lame de finition de 7,25 po 40T
- Perceuse à percussion (20 v)
- Niveau à bulle de 4 pieds
- Équerre de 18 x 24 po

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes.

- Maillet en caoutchouc ou maillet sans rebond – 2 par équipe
- Masse de 3 ou 4 livres – 2 par équipe
- Marteau de maçon, pour maçonnerie de pierre – 2 par équipe
- Maillet de menuisier, pied-de-biche droit – 2 par équipe
- Ciseaux à bois et à pierre, divers – 6 par équipe
- Scie égoïne – 2 par équipe
- Équerre combinée de 12-16 pouces – 2 par équipe
- Équerre de charpentier – 2 par équipe
- Cordeau à craie
- Outils de marquage – 10 par équipe
- Corde de maçonnerie, rouleau de 50 pieds – 2 par équipe
- Niveau Torpedo – 2 par équipe
- Niveau à bulle de 2 pieds – 2 par équipe

- Niveau de cordeau – 2 par équipe
- Serre à bois (6 pouces et 10 pouces)
- Rubans à mesurer de 5 mètres (25 pieds), mesures métriques et impériales – 2 par équipe
- Couteau tout usage et lames de rechange – 2 par équipe
- Papier abrasif avec bloc ou support – 6 feuilles par équipe
- Truelle de maçon – 2 par équipe
- Mèches assorties
- Embouts de tournevis – variés
- Brosse à main
- Cisaille/pince à dénuder

Important – Tout outil qui ne figure pas dans cette liste doit être approuvé par le Comité technique national (CTN). Une demande écrite à ce sujet (qui peut être soumise par courriel) doit être envoyée au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins 1 mois avant les Olympiades. Il n'est pas nécessaire d'apporter tous les outils énumérés. Chaque équipe peut décider des outils qu'elle juge lui seront utiles pour réaliser le projet.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire (à apporter par les concurrents et les concurrentes)

- Pantalon long en tissu durable, en bon état pour la durée du concours
- Chemise ou blouse à manches longues (aucun gilet sans manches)
- Des survêtements pour tenir compte des conditions météorologiques
- Les vêtements amples ne sont pas permis (par ex., chandail à capuchon avec cordon)
- Le port de bijoux flottants et de bagues est interdit
- Les cheveux longs flottants doivent être attachés.

Remarque: Votre aire de concours pour les Olympiades 2018 pourrait être à l'extérieur. Venez préparés pour toutes conditions météorologiques et habillez-vous en conséquence.

5. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

À leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à tout concurrent ou toute concurrente qui enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier, ce qui n'aura aucune incidence sur le temps qu'il ou elle aura pour réaliser l'épreuve.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes.

- Lunettes de sécurité – à porter en tout temps
- Gilet de sécurité intégral – à porter en tout temps
- Protection de l'ouïe – à porter en tout temps
- Genouillères – à porter en position agenouillée
- Chaussures approuvées CSA (couvrant la cheville) – à porter en tout temps
- Masque antipoussières P-100 (filtre rose) – à porter durant la coupe des matériaux et la manipulation de matières particulaires générant de la poussière
- Des gants de travail pour la manipulation des produits de béton préfabriqué, des pierres et du bois
- Casque de sécurité (construction d'un élément surélevé)

6. ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS	/100
A. Mesures horizontales	15
B. Déroulement du travail	15
C. Mesures verticales	15
D. Aménagement des espaces verts	15
E. Construction des éléments inertes	15
F. Autres éléments (bois, pierre et éléments, etc.)	15
G. Apparence globale	10

7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENT PROPRE AU CONCOURS
Matériel et équipement	<ul style="list-style-type: none"> Pour des raisons de sécurité, les déplacements des matériaux et de la machinerie (chariots élévateurs, chargeur, excavatrice), vers et depuis l'aire du concours, seront assurés par les membres du Comité technique national.

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprétation consécutive

Si des services d'interprétation consécutive seront nécessaires sur place, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ces services ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

En cas de résultats *ex æquo*, l'équipe qui aura obtenu la note la plus élevée pour les critères A à F (section 6.1) sera déclarée gagnante. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère A sera déclarée gagnante. Si de nouveau l'égalité persiste, l'équipe ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère B sera déclarée gagnante.

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlements du concours

Se reporter aux [Règlements des concours](#) des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

Organisme membre	Nom
Colombie-Britannique	Robert Welsh
Alberta	Stephen Carlton
Manitoba – Présidence	Gord Bone
Québec	Sylvie Metthé
Nouveau-Brunswick	Jim Landry
Nouvelle-Écosse	Kyle MacDonald
Ontario	Eckard Lutz

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Marilou Leduc, au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada, à mariloul@skillscanada.com.